



FOPISInfos

Jun 2026

Référendum contre la LAFE - un beau succès !

Le 26 avril dernier, c'est à 68,6% que le peuple fribourgeois a rejeté la loi sur l'assainissement des finances de l'État. Ce résultat net est le fruit d'un engagement des organisations professionnelles et syndicales qu'il faut saluer. Pour le personnel, cela veut dire concrètement que le palier sera octroyé comme d'habitude en début d'année. L'indice de l'échelle salariale reste à 114,2 pts et les conditions pour l'octroi d'une revalorisation salariale sont inchangées.

Et la suite ?

Le Conseil d'État a réaffirmé que les mesures d'économies qui relèvent de sa seule compétence et déjà en vigueur depuis le début de l'année, resteront effectives comme prévu dans le PAFE.

Par ailleurs, un budget bis 2026 sera soumis au parlement cantonal ce mois de juin ; il est équilibré par des revenus fiscaux réévalués sur la base des exercices précédents.

Le nouveau code de déontologie du travail social en Suisse

En ce début d'année 2026, AvenirSocial a lancé le nouveau Code de déontologie du travail social en Suisse. Quinze ans après la publication de la précédente version, cette étape est bien plus qu'une simple réédition du document existant : il s'agit d'une profonde révision des principes éthiques régissant la pratique professionnelle dans ce domaine. Le code de déontologie aide ainsi à gérer de manière professionnelle et réfléchie les contradictions entre les différentes attentes - des destinataires, des institutions, des lois ou des employeur-euses.

Intéressé-e à en connaître davantage sur ce code ?

Emilie Clavel, co-secrétaire générale d'AvenirSocial présentera le code de déontologie lors de l'AG de la FOPIS le 22 septembre prochain. L'assemblée est ouverte à tous et toutes les professionnel-les des institutions soumises à la CCT INFRI-FOPIS. Pour des questions d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire via ce lien : <https://www.fopis.ch/fopis-vopsi-2026/>.

Et en attendant, vous pouvez déjà consulter le code de déontologie en suivant ce lien :

<https://avenirsocial.ch/fr/expertise/code-de-deontologie/>

Initiative pour l'inclusion - Suite des travaux parlementaires

Cette initiative et son contre-projet ont été présentés lors de l'AG 2025.

A la fin avril 2026, le Parlement fédéral a indiqué que la Commission du Conseil national chargée d'examiner ces textes a annoncé entrer en matière sur le contre-projet indirect préparé par le Conseil fédéral. Des aspects doivent encore faire l'objet d'approfondissement. Il s'agit en particulier de l'impact de la mise en œuvre des mesures dans le domaine du travail, de la formation et du logement doit encore être examiné. Affaire à suivre !



Réorganisation du Secrétariat permanent de la FOPIS

Depuis plus de 20 ans, la CCT INFRI-FOPIS constitue un pilier essentiel pour garantir des conditions de travail dignes dans les institutions sociales du canton de Fribourg. Et depuis près de trois décennies, la FOPIS s'engage à défendre celles et ceux qui prennent soin des autres — en les représentant et en les soutenant auprès des employeurs, des pouvoirs publics et de nos partenaires.

Aujourd'hui, une nouvelle étape s'impose. Les défis sociétaux évoluent, les besoins augmentent, les contraintes budgétaires se renforcent. Trop souvent, les mesures d'adaptation se font au détriment des employées et employés — alors même que leur engagement est indispensable à la cohésion sociale.

Notre responsabilité, ensemble, c'est de préserver notre CCT, de donner du sens à notre quotidien et d'éviter toute dégradation de nos conditions de travail.

Sur la base de l'analyse de la situation financière de la FOPIS, il apparaît que les ressources actuelles permettent d'envisager un renforcement du Secrétariat permanent, dans une logique de stabilisation et de sécurisation des activités. C'est pourquoi la présidence de la FOPIS est professionnalisée. Olivier Buro sera engagé à 80% alors que la secrétaire générale diminue son taux d'activité à 20% (40% auparavant). Jusqu'ici, elle était la seule permanente de la FOPIS de sorte qu'avec le renforcement de la présidence, une réelle suppléance en cas d'absence peut être assurée.

Cette orientation est stratégique : elle vise à renforcer la capacité de la FOPIS à faire face aux enjeux futurs et à assurer la continuité de ses missions.

Elle permettra également de mieux soutenir nos associations membres. Celles-ci font face à des difficultés de recrutement qui s'accroissent, à une visibilité parfois insuffisante et à une charge de travail en augmentation. Dans ce contexte, le risque d'épuisement des équipes est bien réel. En consolidant notre structure, nous renforçons directement leur capacité d'action et la stabilité de l'ensemble du réseau.

Prendre soin des personnes accompagnées commence par prendre soin des professionnel-les qui les soutiennent. Cela signifie connaître et reconnaître leur travail, garantir des conditions justes, et leur donner les moyens d'exercer leur mission avec dignité.

Renforcer notre faïtière, c'est renforcer notre voix — et nous donner la capacité d'être entendus par les décideurs politiques.

Ensemble, continuons à porter cette conviction : une société qui prend soin de ses travailleurs sociaux est une société qui prend soin d'elle-même.



La FOPIS vous convie à son assemblée générale le 22 septembre 2026 à 18h00 au CIS, Rte des Daillettes 1, Fribourg. La soirée se déroulera comme suit :

Partie statutaire :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'AG du 23 septembre 2025
3. Rapport d'activité du 2ème semestre 2025
et 1er semestre 2026
4. Comptes 2025
5. Réorganisation du secrétariat permanent
6. Budget 2026
7. Budget 2027
8. Activités 2026-2027
9. Divers

2ème partie - "Le nouveau code de déontologie pour le travail social en suisse : un outil vivant et légitime au service de la pratique"

Présentation par Emilie Clavel, AvenirSocial.



Fopis-Vopsi



FOPIS-VOPSI

**Fédération des organisations
du personnel des institutions
sociales fribourgeoises**

**Verband der Organisationen
des Personals der Sozialen
Institutionen des Kantons Freiburg**

Adresse du secrétariat

Bd de Pérolles 8
1700 Fribourg
026 309 26 40

Membres collectifs: Associations professionnelles et syndicat

OdA Artecura
www.artecura.ch

AFP/FPV
www.psy-fri.ch
Association fribourgeoise
des psychologues

AVENIR SOCIAL
www.avenirsocial.ch
Section Fribourg

PSYCHOMOTRICITÉ SUISSE
www.psychomotricite-suisse.ch
Association des thérapeutes en
psychomotricité

ATSF
atsf.ch@gmail.com
Association des travailleurs
socioprofessionnels fribourgeois.

ARLD
www.arld.ch
Association romande des logopé-
distes diplômés Section Fribourg

GFEP
Groupement fribourgeois des
ergothérapeutes et physiothérapeutes.

GMES
www.gfmes.ch
Groupement fribourgeois des maîtres
de l'enseignement spécialisé

SSP
Syndicat des services publics
fribourg@ssp-vpod.ch